

...

Selongey, le 27 décembre 2016

N/réf. : GL/LW

«Titre»,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir assister à la séance du conseil municipal qui aura lieu le **jeudi 5 janvier 2017 à 20H00**, salle du conseil.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 décembre 2016

1- Election des conseillers communautaires

L'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 détermine le nombre et le mode de répartition des conseillers communautaires de la communauté de communes Tille et Venelle.

Le conseil communautaire est composé de 35 conseillers dont 17 délégués de la commune de Selongey.

Actuellement 7 délégués représentant la commune de Selongey siègent à la communauté de communes, il convient donc d'élire 10 conseillers supplémentaires.

Ainsi, en application de l'article L-511-6-2 : «s'il est nécessaire de pourvoir des sièges supplémentaires, les conseillers concernés sont élus par le conseil municipal parmi ses membres au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, chaque liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes. »

2- Informations diverses et questions des conseillers

Veuillez agréer, «Titre», l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Gérard LEGUAY